

TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

(Dubai, du 3 au 6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.9

RAPPORT DE L'UNITÉ DE COORDINATION

(Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces)

Résumé : Ce document résume les activités de l'Unité de coordination du MdE Rapaces depuis la MOS2.

1. L'Unité de coordination du MdE Rapaces a son siège au Bureau de la CMS à Abu Dhabi, qui est hébergé par l'Agence de l'Environnement d'Abu Dhabi (EAD) au nom des Émirats arabes unis.
2. Depuis la Deuxième réunion des Signataires du MdE Rapaces (MOS2, Trondheim, octobre 2015), l'Unité de coordination a activement aidé les Signataires à mettre en œuvre les dispositions du MdE. Ce rapport présente un résumé des principales activités et réalisations entreprises par l'Unité de coordination depuis août 2015.

Personnel

3. Au cours de la période considérée, les changements suivants ont eu lieu au sein du personnel :
 - a. L'actuel Spécialiste de la gestion des programmes qui dirige l'Unité de coordination a pris ses fonctions en mars 2021 à la suite de la démission de son prédécesseur en février 2020. Pendant la période intérimaire, les fonctions ont été assumées par le Coordonnateur exécutif du Bureau de la CMS à Abu Dhabi ;
 - b. L'actuel Spécialiste adjoint de la gestion des programmes qui soutient l'Unité de coordination a pris ses fonctions en avril 2022 à la suite de la démission de son prédécesseur en décembre 2021. Ce dernier avait été recruté en février 2020 après la démission de son prédécesseur. Pendant la période intérimaire allant de décembre 2021 à avril 2022, l'Unité de coordination comptait sur l'appui d'un vacataire recruté;
4. Malgré ces changements au niveau du personnel, l'Unité de coordination a toujours rempli ses fonctions, à savoir soutenir le MdE Rapaces, apporter un soutien aux Signataires, au Groupe consultatif technique et au Groupe de travail sur le faucon sacré et s'engager dans des initiatives spécifiques à chaque espèce.

Situation des signatures

5. Au cours de la période couverte par le rapport, les efforts de l'Unité de coordination pour augmenter le nombre de Signataires du MdE Rapaces ont permis de faire passer ce nombre de 53 à 61 Signataires. La Croatie et Israël ont signé le MdE en novembre 2015, suivis par l'Inde en 2016. En 2017, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et l'Arabie saoudite sont devenus Signataires, suivis de la Jordanie en 2019 et de l'Éthiopie en 2020.
6. Des contributions volontaires ont été reçues de la France, de la Hongrie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République slovaque et de la Suède. Ces contributions, basées sur le barème d'évaluation de l'ONU (document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Report/Annex VII](#)), ont permis de compléter la contribution majeure fournie par l'EAD au nom des Émirats arabes unis, qui ont généreusement soutenu le MdE Rapaces depuis 2009. Des contributions supplémentaires ont été annoncées pour 2023. La situation financière et le financement futur du MdE sont traités dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.16.1](#).
7. Plus récemment, plusieurs pays ont été contactés par l'Unité de coordination et invités à rejoindre le MdE Rapaces, notamment la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, Malte, la Mauritanie, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Les pays ont été sélectionnés à la fois de manière stratégique et opportune, et une liste de priorités a été établie pour les États de l'aire de répartition, sur la base de la présence d'oiseaux de proie menacés au niveau mondial sur leur territoire (voir l'Annexe 1 du présent document). Alors que la plupart de ces pays prioritaires sont situés en Afrique, l'Unité de coordination reconnaît la nécessité d'intensifier les

efforts en Asie, où seuls 40 % des États de l'aire de répartition sont actuellement Signataires.

Stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces

8. Le paragraphe 12 du texte du MdE envisage que le Plan d'action du MdE Rapaces ([Annexe 3 du MdE](#)) soit traduit en stratégies nationales ou régionales, ou en documents équivalents, et que les Signataires les préparent et les soumettent à l'Unité de coordination « dans les deux ans qui suivent la signature du MdE Rapaces ». Cependant, début 2018 (soit neuf ans après l'entrée en vigueur du MdE Rapaces), l'Unité de coordination n'avait reçu aucune stratégie nationale ou régionale de la part des Signataires.
9. L'Unité de coordination a par conséquent contacté les Signataires en février 2018 pour leur suggérer de reporter la Troisième réunion des Signataires (MOS3). Au lieu de cela, il a été proposé que la période intérimaire soit utilisée par les Signataires pour fournir un effort collectif et ciblé, avec l'appui actif de l'Unité de coordination, pour développer des stratégies nationales ou régionales de conservation des rapaces.
10. La proposition présentée par l'Unité de coordination a reçu un appui massif de la part des Signataires. Depuis, le nombre de pays fournissant des informations sur l'état d'avancement de leur stratégie nationale a sensiblement augmenté, par le biais de questionnaires ad hoc et de rapports nationaux. Ces stratégies ont été partagées par le biais d'une [page Web](#) dédiée sur le site du MdE Rapaces afin de mieux diffuser l'information.
11. En août 2018, une demande de soutien pour l'élaboration de stratégies nationales de conservation des rapaces a été lancée. L'Unité de coordination a pris des mesures initiales pour faire avancer l'élaboration de ces documents en offrant un appui financier et en participant à un atelier sur la stratégie nationale de conservation des rapaces organisé par le Pakistan en janvier 2020. Un deuxième atelier devait avoir lieu en 2022, mais a dû être reporté à une date indéterminée en raison de l'instabilité politique régnant dans le pays. Malgré cela, l'Unité de coordination reste déterminée à soutenir le Pakistan dans ce sens. L'Unité de coordination souligne et salue également le travail continu du Maroc et de l'Afrique du Sud pour mettre en œuvre leurs stratégies nationales de conservation des rapaces.
12. Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés pour atteindre l'objectif fixé par le questionnaire de 2018 de l'Unité de Coordination selon lequel 75 % des Signataires disposeraient d'une stratégie nationale, le document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.12.4](#) fournit une analyse détaillée de la situation actuelle afin d'ouvrir un débat sur la pertinence de la disposition du paragraphe 12 du texte du MdE et sur la voie à suivre.

Points de contact nationaux

13. Le paragraphe 10 du texte du MdE stipule que chaque Signataire désignera un Point de contact national pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre du MdE et communiquera le nom et l'adresse du point de contact à l'Unité de coordination une fois qu'il aura été mis en place.
14. L'Unité de coordination tient à jour une base de données contenant les noms et les coordonnées de tous les Points de contact nationaux. Avant la présente réunion, l'Unité de coordination a contacté tous les Signataires par l'intermédiaire de leurs Points de contact nationaux et, si nécessaire, par l'intermédiaire des Points de contact nationaux de la CMS, afin de tenir à jour ses listes de contacts. Les informations que l'Unité de coordination reçoit des Signataires sont régulièrement mises à jour sur une [page Web](#) dédiée du site du MdE Rapaces. Il est rappelé aux signataires qu'ils doivent informer l'Unité de coordination de toute modification de leur Point de

contact national.

15. Pour faciliter la désignation des Points de contact nationaux, l'Unité de coordination a créé un formulaire actualisé de désignation des Points de contact nationaux que les Signataires peuvent remplir. Ce formulaire est disponible sur une [page Web](#) dédiée du site du MdE Rapaces.

Révision du Plan d'action

16. Conformément au paragraphe 8 du Plan d'action (Annexe 3 du MdE), le document est entré en vigueur avec le MdE (en novembre 2008) pour une période de sept ans et doit être révisé deux ans avant son expiration. Une version révisée doit être soumise aux Signataires pour approbation.
17. Une révision du Plan d'action a été engagée par l'Unité de coordination en 2019, et finalisée et publiée en avril 2020 (voir les documents [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Inf.1](#) et [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Inf.2](#) [uniquement disponibles en anglais]).
18. La révision a permis d'identifier plusieurs domaines qui mériteraient d'être réexaminés afin d'améliorer la clarté du Plan d'action. À la suite de cette révision, il a été proposé de modifier le texte du MdE, le texte du Plan d'action et les activités détaillées dans le tableau 2 du Plan d'action. Les amendements proposés sont décrits et présentés dans le document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.14.1](#).

Groupe consultatif technique

19. L'Unité de coordination a continué à soutenir les activités du Groupe consultatif technique (TAG). Depuis le MOS2, le TAG s'est officiellement réuni trois fois : la Troisième réunion ([TAG3](#)) a eu lieu du 12 au 14 décembre 2018 à Sempach, en Suisse ; la Quatrième réunion ([TAG4](#)) a eu lieu en ligne du 13 au 15 décembre 2021 ; et la Cinquième réunion ([TAG5](#)) a également eu lieu en ligne, le 14 décembre 2022. Le TAG s'est également réuni à deux reprises de manière informelle en ligne le 13 avril 2021 et le 24 avril 2022. Depuis le MOS2, l'Unité de coordination a travaillé avec le Président et le Vice-président du TAG pour organiser les réunions du groupe, y compris la rédaction et la diffusion des ordres du jour et de la documentation. [L'Unité de coordination a également participé à la sélection des nouveaux membres du TAG, conformément aux statuts du TAG](#). Un rapport complet des activités du TAG est présenté dans le document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.10](#).

Groupe de travail sur le faucon sacré

20. Le Groupe de travail sur le faucon sacré (STF) a été créé sous les auspices du MdE Rapaces lors de la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP10, Bergen, novembre 2011) et par le biais de la Résolution 10.28 (abrogée depuis). La [Résolution 11.18 \(Rev.COP12\)](#) charge le STF de promouvoir activement la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le faucon sacré (SakerGAP).
21. Le document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/13.1](#) contient un rapport complet sur les travaux du STF.
22. L'Unité de coordination a apporté son soutien au STF depuis sa création et a travaillé avec ses membres et son président pour soutenir la mise en œuvre du SakerGAP, notamment par les moyens suivants :
 - a. en engageant trois consultants à court terme pour soutenir les travaux du STF et de ses

Groupes de discussion ;

- b. en convoquant les [Cinquième](#) (STF5, en ligne, juin 2020), [Sixième](#) (STF6, en ligne, 20 octobre 2020), [Septième](#) (STF7, en ligne, décembre 2020), [Huitième](#) (STF8, en ligne, 8 mars 2022), Neuvième (STF9, en ligne, 21 mars 2023), Dixième (STF10, en ligne, 17 avril 2023) et Onzième (STF11, en ligne, mai 2023) réunions du STF ;
- c. en organisant un événement parallèle sur le SakerGAP lors de la COP13 de la CMS (février 2020) ;
- d. en coordonnant les travaux des deux groupes de discussion mis en place par le STF pour traiter de la question des électrocutions et de l'élaboration d'un cadre de gestion adaptative pour l'utilisation durable des faucons sacres ; et
- e. en préparant les rapports des réunions du STF et en les mettant à disposition sur une [page Web](#) du site du MdE Rapaces.

Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie

23. Le [Programme de travail de la CMS sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023](#) prévoit l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action par espèce pour tous les vautours d'Afrique-Eurasie via le MdE Rapaces, à l'exception du vautour palmiste (*Gypohierax angolensis*), qui n'est pas un oiseau migrateur.
24. En 2017, le [Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie \(VMsAP\)](#) a été adopté par la CMS via la [Résolution 12.10](#), qui entre autres « demande au Secréariat, à travers l'Unité de Coordination du MdE Rapaces, de faciliter la continuation du Groupe de travail sur les vautours et de ses structures associées (Groupe de pilotage de vautours et Comités régionaux de mise en œuvre proposés) et de l'équipe de coordinateurs, notamment en continuant à encourager l'engagement, la communication, la coopération et la collaboration entre les parties prenantes, par le biais de réunions et d'ateliers (régionaux), sous réserve des fonds disponibles ».
25. L'Unité de coordination a inclus cette activité dans ses efforts de collecte de fonds à plusieurs reprises, mais en vain. L'Unité de coordination a soutenu le travail effectué volontairement par les membres du Groupe de coordination sur les vautours, qui est composé du Président et du Vice-président du Groupe de spécialistes des vautours de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ainsi que de représentants de BirdLife International et de la Fondation pour la conservation des vautours. Le groupe a joué un rôle important dans l'échange d'informations sur les projets de conservation en cours, les résultats de la recherche et les changements législatifs.
26. L'Unité de coordination a continué à soutenir la mise en œuvre du VMsAP à travers un large éventail d'activités, notamment :
 - a. en produisant et publiant (en février 2020) le Plan de mise en œuvre stratégique du VMsAP (document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Inf.5](#)) ;
 - b. en facilitant deux événements parallèles à la COP13 de la CMS sur la menace de l'empoisonnement et des médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) pour les vautours (février 2020) ;
 - c. en contribuant à l'Examen à mi-parcours du Plan d'action sur les voies de migration pour

la conservation des populations de vautours percnoptères des Balkans et d'Asie centrale (EVFAP) ; et

- d. en coordonnant et soutenant l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du VMsAP, qui devrait être achevé début 2024.

De plus amples détails sur la mise en œuvre du VMsAP sont fournis dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.2](#).

27. Pour soutenir la mise en œuvre du VMsAP, l'Unité de coordination a contribué au projet Egyptian Vulture New LIFE grâce à un financement de l'EAD. Ce financement a permis de soutenir les activités suivantes :
 - a. Organisation d'une session de promotion du VMsAP lors de la Conférence européenne sur les vautours organisée par la Fondation pour la conservation des vautours au Portugal (du 1er au 4 octobre 2019) ;
 - b. Élaboration d'un Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest afin de lutter contre l'utilisation des vautours fondée sur les croyances, avec l'organisation d'un atelier à Abuja, au Nigeria, en octobre 2022.
28. L'Unité de coordination a collaboré avec le Secrétariat de la CITES et le Comité pour les animaux de la CITES pour faire face au déclin des vautours d'Afrique de l'Ouest et organiser un soutien financier pour l'étude sur le commerce et l'empoisonnement des sentinelles d'Afrique de l'Ouest (document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Inf.11](#)) réalisée par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC). Elle a également collaboré avec le Secrétariat de la CITES et le Groupe de travail de la CITES sur les vautours d'Afrique de l'Ouest pour rédiger les décisions soumises à la 19ème réunion de la Conférence des Parties de la CITES (COP19, Ville de Panama, novembre 2022) afin de s'assurer qu'elles s'alignent sur le VMsAP.
29. L'Unité de coordination a également rédigé un amendement à la Résolution 12.10 et proposé des projets de décisions pour discussion à la [Sixième réunion du Comité de session du Conseil scientifique](#) (ScC-SC6, Bonn, juillet 2023) et éventuellement à la 14e réunion de la Conférence des Parties ([COP14](#), Samarkand, octobre 2023).
30. L'Unité de coordination a convoqué un Groupe de travail informel sur les AINS, créé à la demande du TAG, qui a élaboré une fiche d'information (voir document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Inf.13](#)) et une [page Web](#) pour sensibiliser à la menace que représentent ces médicaments.

Autres initiatives concernant les espèces

31. Le faucon concolore (*Falco concolor*) a été identifié lors de la Première réunion des Signataires (MOS1, Abu Dhabi, décembre 2012 ; document [CMS/Raptors/MoS1/Report/Annex VII](#)) comme une espèce prioritaire pour laquelle un plan d'action devrait être développé. Afin de finaliser un Plan d'action international par espèce (ISSAP) pour le faucon concolore, l'Unité de coordination a engagé un consultant et relancé un Groupe de travail sur le faucon concolore composé d'experts de cette espèce et de représentants des États de l'aire de répartition. De plus amples informations sur ce travail sont fournies dans le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS3/Doc.13.3](#).
32. L'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) a été identifié comme une espèce prioritaire lors du TAG3 (voir [UNEP/CMS/Raptors/TAG3/Report](#) décision TAG3-15). Une enquête a été diffusée par

l'Unité de coordination en novembre 2019 auprès de 87 États de l'aire de répartition de l'aigle des steppes et Signataires afin de recueillir des avis sur l'élaboration d'un ISSAP pour cette espèce. Bien que l'activité ait suscité un large intérêt, aucun soutien financier volontaire n'a été proposé à ce jour pour faire avancer les travaux.

33. L'Unité de coordination a également participé à d'autres initiatives transversales, notamment des actions sur l'empoisonnement, l'abattage illégal et les infrastructures électriques sans danger pour les oiseaux, en participant notamment aux réunions suivantes :
 - a. Deuxième et Sixième réunions du Groupe de travail sur l'énergie (ETF) de la CMS (ETF2, Bonn, septembre 2017 ; ETF6, en ligne, février 2022) ; et
 - b. Première, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième réunions du Groupe de travail intergouvernemental (MIKT) de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT1, Le Caire, juillet 2016 ; MIKT2, Sliema, juin 2017 ; MIKT3, Rome, mai 2019 ; MIKT4, en ligne, juin 2021 ; MIKT5, Valence, juin 2022).
34. L'Unité de coordination a également contribué à susciter l'intérêt des États de l'aire de répartition concernés pour une initiative de l'Asie du Sud-Ouest sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en soutenant et en participant à deux réunions en Jordanie (octobre 2021 et octobre 2022) et à une réunion au Koweït (juin 2022).
35. En outre, un cadre de coopération a été mis en place avec l'ambassadrice de la CMS pour les espèces migratrices aviaires afin de collaborer à ses expéditions, y compris le Round Britain Climate Challenge et le Flight of the Osprey.
36. Enfin, les rapports de mise en œuvre pertinents ont été soumis au Conseil scientifique, au Comité permanent et à la Conférence des Parties de la CMS.

Développement de projets

37. L'Unité de coordination a coopéré avec les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA et le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie dans le développement du projet « Identifier les priorités pour la conservation et la gestion des habitats des oiseaux migrateurs en Afrique, en Europe et en Asie ». Le projet contribuera à mettre en œuvre les mesures générales de conservation (paragraphe 8 du texte du MdE) et l'action prioritaire c) (Conservation des habitats des oiseaux de proie) du Plan d'action, ainsi que l'activité 3 (Conservation des habitats) du tableau 2 du Plan d'action. Des informations sur ce projet sont présentées dans le document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Inf.13.7](#).

Communications

38. Depuis la MOS2, l'Unité de coordination a communiqué régulièrement avec les Signataires, les Partenaires coopérants, les États de l'aire de répartition non signataires, les parties prenantes et les autres parties intéressées, principalement par courrier électronique. L'Unité de coordination a diffusé des documents et des informations pertinentes environ une fois par mois. En outre, l'Unité de coordination a tenu des communications bilatérales avec les Signataires et d'autres personnes, concernant le MdE Rapaces et sa mise en œuvre.
39. Le [site web](#) du MdE Rapaces est activement entretenu et mis à jour et des nouvelles sont régulièrement publiées sur sa page d'accueil. Depuis la MOS2, l'Unité de coordination a publié

67 communications.

40. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs a été promue chaque année par l'Unité de coordination et le Bureau de la CMS à Abu Dhabi, le plus souvent en collaboration avec la municipalité de Dubaï, qui a régulièrement organisé des événements publics impliquant les écoles et le grand public.

Plan de travail de l'Unité de coordination

41. Le Plan de travail de l'Unité de coordination pour la période triennale 2024 - 2026 sera façonné par les résultats des délibérations des Signataires au cours de la présente réunion. Toutefois, certaines activités essentielles peuvent déjà être citées, notamment :
- a. Assurer le fonctionnement de l'Unité de coordination afin de fournir un soutien efficace aux Signataires (et aux États de l'aire de répartition non signataires) pour promouvoir et aider à la mise en œuvre du MdE Rapaces et du Plan d'action qui y est associé ;
 - b. Fournir un soutien administratif au TAG, notamment en organisant au moins une réunion physique entre la MOS3 et la Quatrième réunion des Signataires et, sous réserve des ressources disponibles, soutenir la mise en œuvre du Plan de travail du TAG et la sélection des candidats proposés comme nouveaux membres avant la MOS4 ;
 - c. Soutenir les Signataires dans le développement de leurs stratégies nationales ou régionales de conservation et de gestion des rapaces conformément à l'Activité 6 du Plan d'action du MdE Rapaces, en attendant la discussion sur le document [UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/12.4](#) ;
 - d. Veiller à ce que les menaces pesant sur les oiseaux de proie migrateurs soient prises en compte et correctement traitées dans les initiatives relatives aux oiseaux menées par le Secrétariat de la CMS (par exemple, sur l'abattage illégal des oiseaux, les infrastructures énergétiques, l'empoisonnement et la persécution directe) en participant activement aux initiatives pertinentes, y compris le MIKT et l'ETF ;
 - e. Maintenir la page Web du MdE Rapaces, afin de partager les informations, les meilleures pratiques et les réussites en matière de conservation des oiseaux de proie migrateurs ;
 - f. Superviser la finalisation et la publication de l'Examen à mi-parcours du VMsAP et de l'ISSAP pour le faucon concolore ;
 - g. Soutenir, sous réserve des ressources disponibles, les structures de coordination envisagées dans le [VMsAP](#), le [SakerGAP](#), l'ISSAP pour le faucon concolore et tout autre plan d'action pertinent pour cette espèce.
 - h. Superviser l'élaboration et la publication d'une version actualisée du SakerGAP, sous réserve des ressources disponibles ;
 - i. Soutenir le développement des ISSAP pour les espèces prioritaires et leur approbation par les Signataires et les Parties à la CMS, sous réserve des ressources disponibles ;
 - j. Soutenir les Signataires dans le développement et la mise en œuvre d'initiatives de surveillance des rapaces au niveau régional ou au niveau des voies de migration, sous réserve des ressources disponibles ;

- k. Soutenir le projet « Identifier les priorités pour la conservation et la gestion des habitats des oiseaux migrateurs en Afrique, en Europe et en Asie », sous réserve des ressources disponibles ;
- l. Élaborer et mettre en œuvre un projet de surveillance des goulets d'étranglement de l'itinéraire aérien Afrique de l'Est-Eurasie, sous réserve des ressources disponibles ; et
- m. Soutenir une évaluation des protocoles et programmes nationaux et internationaux de surveillance des oiseaux de proie en Asie, sous réserve des ressources disponibles.

Actions requises

42. Les membres de la réunion sont invités à :

- a. Prendre note du contenu de ce document et à demander des éclaircissements, si nécessaire ;
- b. Exhorter les Signataires à informer l'Unité de coordination de toute mise à jour de leurs Points de contact nationaux en remplissant le formulaire mentionné au paragraphe 15 ci-dessus et en le renvoyant à l'Unité de coordination ;
- c. Encourager les Signataires, les États de l'aire de répartition, les Partenaires coopérants et les parties prenantes à travailler ensemble pour mobiliser des ressources, y compris par le biais de contributions financières volontaires, afin de permettre la mise en œuvre des initiatives clés mises en évidence dans le présent document ;
- d. Encourager les Signataires, les Partenaires coopérants et les autres parties prenantes concernées à inviter les États de l'aire de répartition des oiseaux de proie migrateurs à adhérer au MdE Rapaces.
- e. Alerter l'Unité de coordination sur toute activité supplémentaire qui pourrait être incluse dans son Plan de travail 2024 - 2026, et la soutenir dans la recherche des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Tableau 1 – Classement des États de l'aire de répartition non signataires du MdE Rapaces, sur la base du nombre d'espèces menacées (en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables ou quasi menacées) et en déclin, présentes sur leur territoire. Source : [C. McClure et al 2018. State of the world's raptors : Distributions, threats, and conservation recommendations \(État des rapaces dans le monde : répartition, menaces et recommandations en matière de conservation\). Conservation biologique 227 : 390-402.](#)

Rang	Pays	Espèces du MdE Rapaces	Nombre d'espèces menacées du MdE Rapaces	Nombre d'espèces en déclin du MdE Rapaces
1	Soudan	49	11	27
2	Érythrée	36	10	22
3	Soudan du Sud	39	10	21
4	Tanzanie, République-Unie de	42	8	21
5	Mauritanie	37	8	20
6	Chine	58	7	28
7	Russie, Fédération de	56	7	25
8	Ouganda	41	7	21
9	Cameroun	35	7	18
10	Afghanistan	34	7	17
11	République centrafricaine	33	7	17
12	Namibie	32	7	15
13	Kazakhstan	45	6	19
14	Bénin	32	6	17
15	Bangladesh	32	6	16
16	Kirghizistan	36	6	16
17	Rwanda	33	6	16
18	Tadjikistan	36	6	16
19	Botswana	30	6	15
20	Oman	30	6	15
21	Zimbabwe	32	6	15
22	Turquie	40	5	18
23	Azerbaïdjan	38	5	17
24	Bulgarie	39	5	17
25	Géorgie	36	5	17
26	Grèce	38	5	17
27	Iraq	36	5	17
28	Nigéria	34	5	17
29	Bhoutan	33	5	16
30	Malawi	33	5	15
31	Mozambique	32	5	15

Rang	Pays	Espèces du MdE Rapaces	Nombre d'espèces menacées du MdE Rapaces	Nombre d'espèces en déclin du MdE Rapaces
32	Turkménistan	32	5	15
33	Zambie	33	5	15
34	Koweït	31	5	14
35	Ouzbékistan	33	5	14
36	Macédoine du Nord	37	4	15
37	Guinée-Bissau	22	4	12
38	Swaziland	22	4	9
39	Autriche	32	3	15
40	Serbie	37	3	15
41	Ukraine	36	3	15
42	Albanie	35	3	14
43	Moldavie	32	3	14
44	Monténégro	35	3	14
45	Qatar	20	3	11
46	Algérie	28	2	14
47	Malte	21	2	13
48	Chypre	26	2	12
49	Libye	25	2	12
50	Bosnie-Herzégovine	32	2	11
51	Bahreïn	18	2	9
52	Sierra Leone	22	2	9
53	Lesotho	15	2	4
54	Bélarus	29	1	12
55	Slovénie	30	1	12
56	Lettonie	26	1	11
57	Pologne	28	1	11
58	Lituanie	26	1	10
59	Andorre	16	1	9
60	Estonie	25	1	9
61	Libéria	23	1	9
62	Gabon	15	1	6
63	Cap-Vert	7	1	2
64	Sri Lanka	20	0	9
65	Liechtenstein	17	0	8
66	Irlande	11	0	5
67	Islande	5	0	2
68	Île Maurice	1	0	1
69	Seychelles	1	0	1
70	Saint-Marin	1	0	0
71	Sao Tomé-et-Principe	2	0	0

